



Règlement du concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Article 1 : Objet du concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il a pour objectif de favoriser le fleurissement de la commune de Nesle, afin d'offrir un cadre de vie plus agréable à l'œil.

Article 2 : Inscription

Ce concours libre et gratuit, est ouvert à tous les habitants de la commune. Le bulletin est à retirer à l'accueil de la Mairie et à déposer complété au plus tard le 30 juin 2021 dans l'urne présente dans le hall de la Mairie.

Au delà de cette date aucune inscription ne sera acceptée.

Les membres du jury et les conseillers municipaux ne pourront pas participer au concours.

Article 3 : Catégories

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons fleuries
- Catégorie 2 : Balcons et Fenêtres fleuris

Les catégories seront jugées uniquement visible de la rue.

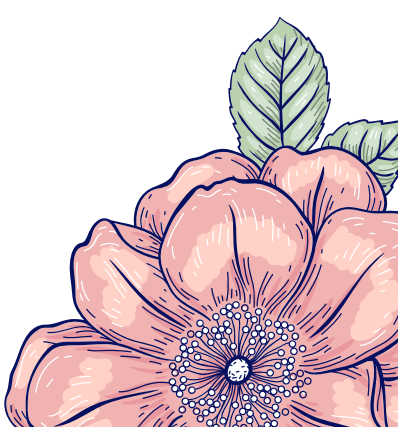
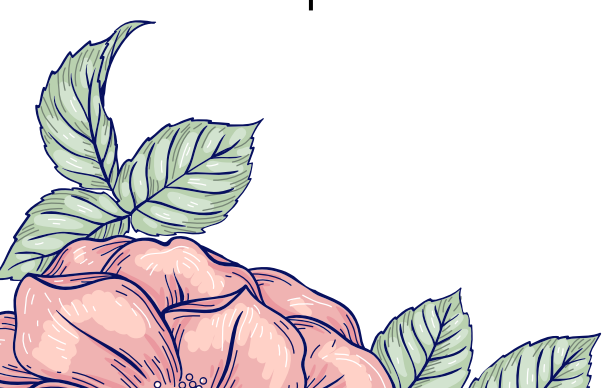
Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé des membres de la commission cadre de vie, espaces verts, fleurissement et propreté, d'autres élus volontaires, et d'agents techniques espaces verts volontaires. Le jury passera la première semaine de septembre 2021

Article 5 : Critères de notation

Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- la qualité et la diversité du fleurissement
- l'entretien des réalisations
- le respect des principes du développement durable





Règlement du concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Article 1 : Objet du concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il a pour objectif de favoriser le fleurissement de la commune de Nesle, afin d'offrir un cadre de vie plus agréable à l'œil.

Article 2 : Inscription

Ce concours libre et gratuit, est ouvert à tous les habitants de la commune. Le bulletin est à retirer à l'accueil de la Mairie et à déposer complété au plus tard le 30 juin 2021 dans l'urne présente dans le hall de la Mairie.

Au delà de cette date aucune inscription ne sera acceptée.

Les membres du jury et les conseillers municipaux ne pourront pas participer au concours.

Article 3 : Catégories

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons fleuries
- Catégorie 2 : Balcons et Fenêtres fleuris

Les catégories seront jugées uniquement visible de la rue.

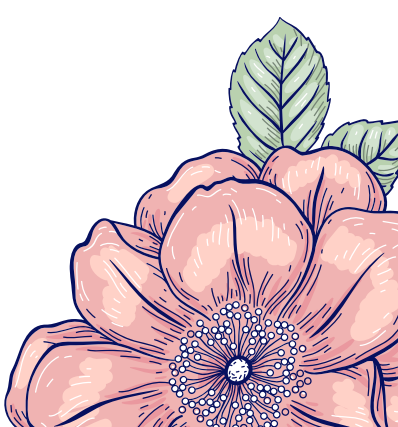
Article 4 : Composition du jury

Le jury est composé des membres de la commission cadre de vie, espaces verts, fleurissement et propreté, d'autres élus volontaires, et d'agents techniques espaces verts volontaires. Le jury passera la première semaine de septembre 2021

Article 5 : Critères de notation

Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- la qualité et la diversité du fleurissement
- l'entretien des réalisations
- le respect des principes du développement durable





Règlement du concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Article 6 : Photos

Les participants acceptent sans contrepartie que des photos soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci dans le bulletin municipal, sur le site internet, sur la page facebook et dans la presse locale.

Article 7 : Prix

Un lot est attribué aux gagnants de chaque catégories

- Catégorie "Maisons fleuries"

1er prix : Bon d'achat de 40€

2ème prix : Bon d'achat de 30€

3ème prix : Bon d'achat de 25€

- Catégorie "Balcons et Fenêtres fleuris"

1er prix : Bon d'achat de 40€

2ème prix : Bon d'achat de 30€

3ème prix : Bon d'achat de 25€

Tous les participants seront récompensés.

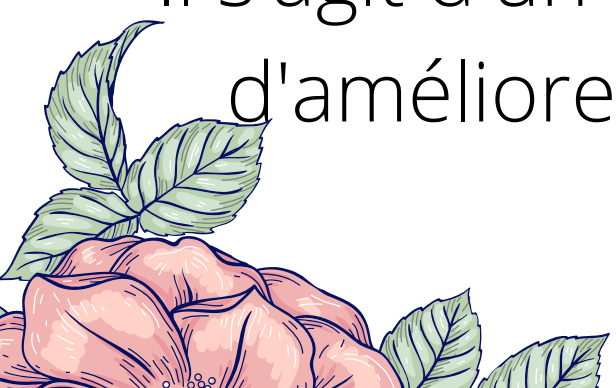
Article 8 : Résultats et remise des prix

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix le Vendredi 1er octobre 2021 à 19h au foyer rural. (sous condition que les conditions sanitaires le permettent).

Article 9 : Acceptation du règlement du concours

Les Nesloises et Neslois inscrits au concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Il s'agit d'un concours convivial, qui permettra en participant au fleurissement d'améliorer l'esthétique de notre commune et cela pour le plaisir de tous.





Règlement du concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Article 6 : Photos

Les participants acceptent sans contrepartie que des photos soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication de celles-ci dans le bulletin municipal, sur le site internet, sur la page facebook et dans la presse locale.

Article 7 : Prix

Un lot est attribué aux gagnants de chaque catégories

- Catégorie "Maisons fleuries"

1er prix : Bon d'achat de 40€

2ème prix : Bon d'achat de 30€

3ème prix : Bon d'achat de 25€

- Catégorie "Balcons et Fenêtres fleuris"

1er prix : Bon d'achat de 40€

2ème prix : Bon d'achat de 30€

3ème prix : Bon d'achat de 25€

Tous les participants seront récompensés.

Article 8 : Résultats et remise des prix

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix le Vendredi 1er octobre 2021 à 19h au foyer rural. (sous condition que les conditions sanitaires le permettent).

Article 9 : Acceptation du règlement du concours

Les Nesloises et Neslois inscrits au concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Il s'agit d'un concours convivial, qui permettra en participant au fleurissement d'améliorer l'esthétique de notre commune et cela pour le plaisir de tous.

